



ZFE : Christophe Rollet, Directeur Général de Point S, dénonce une décision « technocratique, punitive et déconnectée de la réalité »

Nouveau coup de théâtre dans le dossier explosif et sans fin des Zones à Faibles Émissions (ZFE). Alors que le Parlement français avait voté la suppression des ZFE dès 2026, le Conseil constitutionnel vient de censurer cette disposition, maintenant ainsi les restrictions de circulation dans les grandes métropoles françaises. Pour Christophe Rollet, Directeur Général de Point S, cette décision est une nouvelle offensive contre les automobilistes et les classes moyennes.

« Le Conseil constitutionnel vient de condamner des millions de Français à rester sur le bord de la route. Cette décision est totalement déconnectée de la réalité sociale et économique du pays, d'autant plus en ce moment avec les difficultés que nous connaissons autour du prix des carburants. »

Christophe Rollet s'interroge également sur le signal démocratique envoyé aux Français.

« Cette décision pose aussi une vraie question démocratique. La suppression des ZFE avait été votée par les députés et sénateurs, représentants légitimes de la Nation. Derrière eux, il y a des millions de Français, et notamment des automobilistes qui subissent déjà une pression énorme sur leur budget mobilité. **À force de décisions technocratiques et de censures procédurales, beaucoup ont le sentiment que la réalité du terrain n'est plus entendue.** »

Concrètement, les ZFE restent donc applicables à Paris, Lyon, Marseille et dans d'autres métropoles. Les véhicules les plus anciens continueront d'être exclus selon leur vignette Crit'Air.

Pour Christophe Rollet, cette décision est incompréhensible dans le contexte économique actuel.

« Comment peut-on exiger des Français qu'ils changent de véhicule alors qu'ils n'ont déjà plus les moyens de boucler leurs fins de mois ? Une voiture électrique reste inaccessible pour une immense majorité des familles. **On impose une écologie punitive à ceux qui travaillent, qui vivent en périphérie et qui n'ont aucune alternative crédible.** »

Il estime que les ZFE créent une fracture territoriale et sociale majeure entre les centres-villes et la France périphérique.

« **Les ZFE sont devenues un marqueur social. Demain, seuls ceux qui auront les moyens pourront circuler librement.** Les autres seront exclus des centres-villes. Ce modèle est totalement injuste. »

S'il reconnaît l'enjeu environnemental, Christophe Rollet appelle à sortir d'une logique d'interdiction brutale et de stigmatisation des automobilistes.

« Opposer écologie et pouvoir d'achat est une erreur monumentale. **La transition écologique ne peut pas se faire contre les Français. Elle doit se faire avec eux, avec des solutions réalistes, progressives et accessibles.** Les professionnels de l'automobile, qu'il s'agisse des vendeurs de véhicules, des réparateurs ou des spécialistes de l'entretien, devraient être pleinement consultés. Ils connaissent parfaitement les automobilistes, leurs contraintes quotidiennes, leurs besoins réels et leurs attentes. On ne peut pas construire

l'avenir de la mobilité sans écouter ceux qui accompagnent chaque jour des millions de Français sur le terrain. »

Alors que le débat politique autour des ZFE est relancé après la décision du Conseil constitutionnel du 21 mai 2026, Christophe Rollet appelle les pouvoirs publics à « revenir au bon sens ».